

Théâtre national du Canada, à Stratford, en décembre 1967, elle a entrepris quatre tournées printanières (1968, 1969, 1970 et 1971) dans les principales villes du Canada et des États-Unis, et elle a présenté un programme de sept mois au Centre national des Arts à Ottawa pendant la saison 1969-1970.

La Compagnie attire des spectateurs de toutes les provinces du Canada, de tous les coins des États-Unis et d'une bonne cinquantaine de pays, depuis les Bermudes jusqu'à l'Ouganda.

AIDE ACCRUE AUX RÉFUGIÉS PAKISTANAIS

L'Agence canadienne de développement international a annoncé le 8 juin l'allocation de \$680,000 par le Gouvernement canadien pour les secours d'urgence aux réfugiés du Pakistan oriental. Cette première allocation est utilisée par l'entremise d'organisations bénévoles et internationales.

Un montant global de \$300,000 est mis à la disposition du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui fait office de coordonnateur des interventions de secours de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé. L'UNICEF fournit aux réfugiés des médicaments, des aliments, des vêtements et des abris; le Programme alimentaire mondial, de la nourriture; l'Organisation mondiale de la santé envoie par avion des quantités massives de vaccin contre le choléra, des liquides de réhydratation pour les victimes du choléra et du matériel médical de caractère général.

Un autre montant de \$100,000 est mis à la disposition de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui établit des postes de distribution de lait et des installations de soins médicaux.

Le reste de l'allocation est utilisé par des organisations bénévoles canadiennes. Oxfam Canada reçoit \$150,000. Cette organisation expédie vers les réfugiés tout le vaccin contre le choléra disponible au Canada. D'autres sommes d'argent sont remises au Conseil canadien des Églises (\$40,000), à l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (OCCDP) (\$40,000) et au *Mennonite Central Committee* (\$50,000).

Ces allocations ont été faites à la suite de consultations avec les organisations des Nations Unies, la Croix-Rouge et d'autres organisations dans le but d'établir les priorités de l'oeuvre de secours d'urgence et de coordonner les divers secours fournis. La fourniture d'une aide en argent s'imposait tout particulièrement en raison du fait qu'il est possible d'acheter sur place plusieurs des secours nécessaires, tels que médicaments et couvertures, à bien moindres frais qu'il n'en aurait coûté pour les expédier du Canada vers les lieux à secourir. La capacité du Canada de fournir les types de médicaments nécessaires est limitée et les organisations à qui sont remises les subventions canadiennes peuvent se les procurer ailleurs plus aisément. Elles peuvent

également assurer un ravitaillement alimentaire durant cette première phase des secours.

Le Gouvernement canadien a prévu une allocation globale de \$2,050,000 pour contribuer à remédier à la situation d'urgence causée par les réfugiés. Une contribution de \$50,000 a déjà été versée en réponse à un appel lancé par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le 30 avril. Cet argent a permis d'acheter des dispensaires mobiles pour la Croix-Rouge indienne. La seconde contribution de deux millions de dollars a été annoncée aux Communes le 28 mai.

La situation créée par les réfugiés et les besoins qui en résultent sont suivis de très près et de nouvelles allocations seront annoncées prochainement.

POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DES ANTILLES

Le Gouvernement canadien et la Banque de développement des Caraïbes ont signé, un accord sur l'administration du fonds que le Canada a mis à la disposition de la Banque pour le développement agricole de la région. Cet accord implique la première allocation majeure versée à même le fonds de cinq millions de dollars pour le développement agricole de la zone des Caraïbes dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé la création, le 17 décembre 1970.

En vertu du nouvel accord, le Canada s'est engagé à faire à la Banque de développement des Caraïbes une avance de 2.5 millions de dollars, sans intérêt et en deux versements égaux. Le premier versement a été fait comptant au moment de la signature de l'accord; le second se fera le 1er avril 1972. L'avance permettra à la Banque de faire des prêts à faible intérêt aux pays antillais les moins développés qui en sont membres. Ces prêts doivent augmenter les facilités de crédit à la disposition des agriculteurs, soit par l'entremise des services de crédit agricole, soit directement des gouvernements, dans le but d'accroître la productivité du secteur agricole des pays bénéficiaires ou d'en diversifier la production.

L'accord a été signé à la Barbade, au siège de la Banque de développement des Caraïbes, par sir Arthur W. Lewis, président de la Banque, et par M. G.A. Rau, haut-commissaire du Canada à la Barbade.

ENTENTE CANADA-É.-U. POUR LA PROTECTION DES FEUX DE FORÊTS

Le Canada et les États-Unis ont signé une entente touchant la lutte contre les incendies de forêts en bordure de la frontière qui sépare le Yukon et l'Alaska, a annoncé récemment le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

L'entente stipule que les autorités de l'une des